Accusé de réception - Ministère d

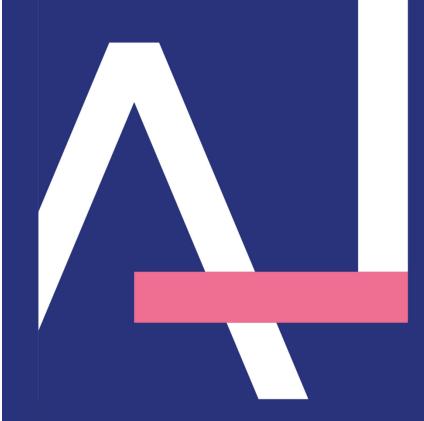
053-200083392-20241125-S6-

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/12/2024

Mise en ligne: 06/12/2024





Décision modificative n°1 2024

Décision modificative n°1 2024

La décision modificative n°1 (DM1) proposée vise à adapter les crédits à l'évolution des projets de Laval Agglomération et à retranscrire les décisions des précédents bureaux et conseils communautaires.

Décision modificative n°1 2024

- Budget Principal dépenses :
 - Répartition 2024 de l'enveloppe du FPIC (contribution) -28 000 €
 - Ferme urbaine St Nicolas : crédits de lancement pour 16 300 € dont 6 100 € en virement
 - Crédits d'investissement libérés : 3 306 000 €
- Budget Principal recettes :
 - Répartition 2024 de l'enveloppe du FPIC (attribution) + 108 400 €
 - Fraction de TVA nationale : -900 000€
 - Notification DSIL: -800 000 €
- Budget annexe Terrains correction d'intégration de zones d'activités de l'ex pays de Loiron
- Budget annexe Transports prise en compte des régularisations et avenants du contrat de DSP + 1 641 400 € et adaptation de la recette du versement mobilité + 353 270 €
- Budget annexe Eau affectation de l'enveloppe de réserve investissements pour l'APCP Construction d'une usine des eaux 2 855 000 €
- Budget annexe Déchets ajustement des crédits "charges de personnel" + 60 000 €